

## Compte rendu de la visite du Snes Allemagne à Hambourg le 2 novembre 2022

Le 2 novembre 2022, le coordonnateur du Snes en Allemagne a participé à deux réunions avec les enseignant.e.s du lycée Franco-allemand de Hambourg puis avec les deux proviseurs.

Une Heure Mensuelle d'Information Syndicale a été déposée pour l'occasion par le secrétaire de section Colas Davaud et s'est tenue de 12h40 à 13h30.

Lors de l'HMIS a été abordée l'évolution du réseau qui s'apparente à une privatisation rampante de ce que l'on nomme désormais le réseau EFE (Enseignement Français à l'Étranger) au sein duquel les établissements directement gérés par l'AEFE font figure de toute petite minorité, contrairement à ce que connaît encore l'Allemagne aujourd'hui.

Ont été présentées les grandes lignes de la réforme du décret 2002 – 22 et l'action en justice menée par la FSU qui a permis de maintenir pour l'année qui vient les commissions paritaires, ce qui ne peut que limiter l'arbitraire dans les recrutements.

Ont été évoquées ensuite les modifications des statuts des enseignant.e.s détaché.e.s entraînées par le nouveau décret et l'opportunité pour les résident.e.s recruté.e.s avant 2019 d'opter pour ce nouveau statut. Il a été rappelé aux collègues concerné.e.s qu'elles.ils devront faire la démarche de signaler à l'AEFE qu'elles.ils souhaitent rester sous l'ancien statut.

Les collègues de Hambourg ont salué l'information réalisée par le SNES mais regrettent l'absence de réunion d'information de la part de la direction alors qu'elle avait été annoncée à la réunion de rentrée. L'avancement des délais, présenté comme le facteur ayant empêché la direction de communiquer, a placé des collègues dans une situation désagréable et stressante.

Compte tenu des compétences requises dans les LFA, la question d'un détachement d'une durée de 9 ans pour les collègues recruté.e.s depuis 2019 se pose, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Nationale l'envisageant dans des cas particuliers. Ce point, déjà porté par le SNES-FSU auprès de l'Ambassade et de l'AEFE fera l'objet d'une attention tout à fait particulière.

Deux documents sont toujours en attente de la part de l'AEFE

**1. la « Letter of Intent »** (LOI) élaborée entre l'AEFE et le ministère hambourgeois de l'éducation (BSB) qui doit entériner le nouveau fonctionnement du LFA (ancien lycée français)

=> Que fait la BSB ? Quand aurons-nous enfin nos réponses (filière bac etc) ?

**2. le tableau récapitulatif des missions** supplémentaires avec leur rémunération

**Nous avons ensuite échangé avec les deux proviseurs sur ces divers points :**

- signature / officialisation de la LOI : toujours en attente de la BSB, mais le document peut être considéré comme définitif, même s'il n'est pas encore diffusable officiellement

- tableau des missions des personnels AEFÉ : M. Panarioux attend des informations et des retours de l'AEFE

- accès aux formations continues AEFÉ pour les collègues BSB : n'est seulement possible qu'en cas de lien avec le bac, à demander au cas par cas pour trouver un arrangement. Il serait pensable de proposer de formations spécifiques à HH.

- accès aux collègues AEFÉ aux journées pédagogiques avec les LFA : la demande est pertinente (besoin d'échange, de coordination, de cohésion), sur une journée complète même si certains thèmes sont spécifiques au bac franco-allemand qui sera réformé avant de nous concerner car nous voulons pouvoir nous projeter sur les attentes du lycée et rencontrer un maximum de collègues qui interviennent sur les niveaux collège ET lycée.

- Coordinateur de cycle francophone cf SB : il faut définir les responsabilités d'un personnel AEFÉ par rapport à un A 15 de la BSB